

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.54585 (2019/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	06
Nom de la région (NUTS)	CASTILLA-LEON Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Junta de Castilla y León Pza. Castilla y León. Valladolid. 47008 www.jcyl.es
Titre de la mesure d'aide	INV - Creación de nuevas capacidades tecnológicas y científicas a través del apoyo a los centros tecnológicos
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Ley 38/2003 de 17 de noviembre General de Subvenciones Ley 5/2008 de 25 de setiembre de Subvenciones de la Comunidad de Castilla y León Orden EyH/1364/2018 de 29 de Noviembre (BBRR) Extracto de la Orden de 30 de Abril de 2019 de la Consejería de Economía y Hacienda de convocatoria de Centros Tecnológicos. Identif. BDNS 453631 publicada en Bocyl el 9 de Mayo de 2019
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	
Durée	11.06.2019 - 11.12.2019
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Recherche développement scientifique Autres activités spécialisées; scientifiques et techniques
Type de bénéficiaire	-
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1.6 (millions)
Pour les garanties	-
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention/Bonification d'intérêts
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	FEDER - EUR 1.35 (millions)

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 25, paragraphe 2, point b)]	65 %	

Études de faisabilité [article 25, paragraphe 2, point d)]	50 %	15 %
Aides à l'établissement d'infrastructures de recherche (art. 26)	50 %	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide  
<http://bocyl.jcyl.es/boletines/2018/12/21/pdf/BOCYL-D-21122018-6.pdf>